
Discours de la députation de la commune d'Orgeville, district d'Evreux, qui annonce renoncer à son curé et donner la somme de son traitement à la patrie, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la commune d'Orgeville, district d'Evreux, qui annonce renoncer à son curé et donner la somme de son traitement à la patrie, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 127;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40321_t1_0127_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

plir mes devoirs en homme de bien et en fidèle observateur des lois. La Révolution régénératrice qui fait le bonheur du peuple français et qui en fait aussi le premier peuple de l'univers est enfin arrivée, et j'ai fait alors le serment que prescrivaient les nouvelles lois. Les événements des 31 mai et jours suivants ont sauvé la République, et j'y ai applaudi avec transports. Une nouvelle constitution plus sage a été décrétée, et je me suis empressé de l'accepter dans l'assemblée primaire de mon canton. Comme vrai républicain il ne me reste plus qu'à vous offrir mes lettres de prêtrise et les provisions de ma cure. Je viens les déposer sur votre bureau.

« Citoyens représentans, je n'avais pour subsister que le traitement attaché à mes fonctions curiales, j'ai 60 ans et plusieurs différentes infirmités graves. Je laisse à votre sagesse, à votre humanité de prononcer sur mon sort dans un âge qui aggrave et multiplie encore les infirmités et les besoins.

« J.-R. QUILLET. »

Une députation de la commune d'Orgeville, district d'Évreux, se présente à la barre, et s'exprime en ces termes :

« Représentans,

« Et nous aussi, je voulons bien mériter de la patrie; c'est lui rendre service que de la purger des mauvaises bêtes qui l'empoisonnent. J'en avons une dans not' commune d'une espèce bien dangereuse; ça vous tourmente le pauvre monde de toutes les manières; ça fait enrager les vivans, ça s'acharne jusques sur leurs cadavres. Si y a des diables dans l'enfer, comme je le croyons bien, c' t'ila s'en est échappé pour notre malheur à tertous; il a pourtant face humaine, mais le cœur d'un vrai démon, et l'âme aussi noire que sa souguenille : c't animal-là s'appelle un curai, ou bien M. Flichy. Eh bien! je vous déclarons que je ne voulons pas de ce M. Flichy, ni de son eau bénite; il y a trop long-temps qu'il nous fait croire que des vessies sont des lanternes; qu'il aille conter à d'autres ses fariboles, et qu'il nous tourne les talons grand train. Mais comme il ne veut pas nous croire, je vous prions, législateurs, de vouloir bien li signifier ça de notre part, par un petit bout de décret; ça fait douze bons cents francs dont je faisons cadeau à la République, et c'est douze cent mille fois plus qu'il ne vaut. Je vous enverrions bien le calice et le ciboire; mais excusez, c'est que depuis qu'il est dans not' commune, ça nous a été volé. Adieu nos braves législateurs : tenez ferme, vous y faites merveilles; je vous soutiendrons, et ça ira, ou le diable nous emportera tous. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la commune d'Orgeville (2) :

La commune d'Orgeville, canton de Pacy, district d'Évreux, département de l'Eure, à la Convention nationale.

« Représentans,

« Et nous aussi, je voulons bien mériter de la patrie; c'est lui rendre service que de la purger

des mauvaises bêtes qui l'empoisonnent. J'en avons une dans not' commune d'une espèce bien dangereuse; ça vous tourmente le pauvre monde de toutes les manières; ça fait enrager les vivans, ça s'acharne jusques sur leurs cadavres. Si y a des diables dans l'enfer, comme je le croyons bien, c'tila s'en est échappé pour notre malheur à tertous; il a pourtant face humaine, mais le cœur d'un vrai démon, et l'âme aussi noire que sa souguenille : c't animal-là s'appelle un curai, ou bien M. Flichy. Eh bien! je vous déclarons que je ne voulons pas de ce M. Flichy, ni de son eau bénite; il y a trop long-temps qu'il nous fait croire que des vessies sont des lanternes; qu'il aille conter à d'autres ses fariboles, et qu'il nous tourne les talons grand train. Mais comme il ne veut pas nous croire, je vous prions, législateurs, de vouloir bien li signifier ça de notre part, par un petit bout de décret; ça fait douze bons cents francs dont je faisons cadeau à la République, et c'est douze cent mille fois plus qu'il ne vaut. Je vous enverrions bien le calice et le ciboire; mais excusez, c'est que depuis qu'il est dans not' commune ça nous a été volé. Adieu nos braves législateurs : tenez ferme, vous y faites merveilles; je vous soutiendrons, et ça ira, ou le diable nous emportera tous.

Salut et fraternité.

(Suivent 18 signatures.)

Extrait des délibérations de la commune d'Orgeville (1).

Du onzième jour de novembre mil sept cent quatre-vingt-treize, et le deuxième de la République une et indivisible.

Nous, maire, officiers municipaux et notables, composant le conseil général, et les habitants de la commune d'Orgeville assemblés.

Le Procureur de la commune a dit :

« Citoyens,

« Les mauvais procédés, les noirceurs et les méchancetés du sieur Flichy, notre curé, nous ont déterminés à le dénoncer dans une adresse à la Convention nationale en dat' du 8 septembre dernier, et à demander son remplacement par un homme plus vertueux.

« Nous voyons malheureusement qu'il n'existe pas de prêtres vertueux, et quoique nous n'ayons pas à craindre d'en trouver un aussi méchant que le sieur Flichy, nous pourrions cependant n'en pas rencontrer un aussi bon que nous le désirons.

« Pour ne pas tomber dans de nouveaux inconvénients, je crois que nous ferons mieux de nous en passer tout à fait. Ceux qui voudront aller à l'office divin pourront y aller s'ils le veulent dans les communes voisines.

« Je demande donc que l'assemblée veuille bien délibérer sur cet objet.

Bulletin de la Convention du 3^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793); *Moniteur universel* [n^o 55 du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 223, col. 2]; *Journal de la Montagne* [n^o 1 du 24^e jour du 2^e mois de l'an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 6, col. 2]; *Mercur universel* [25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 229, col. 2].

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 191.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753;